



DECISION DU PRESIDENT N° 2017_163 DU 22 AOUT 2017

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°7EAF05 RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES SUR LA ZONE AGROPOLE 3

Exposé des motifs :

La consultation 7EAF05 a pour objet des travaux d'assainissement eaux usées sur la zone Agropole 3. Elle est passée sous la forme d'un marché unique mais est complémentaire aux lots 1 « VRD et Assainissement pluvial » et 2 « Adduction Eau Potable » de la consultation 7EAF04 pour les travaux d'accès sur la zone Agropole 3.

Le marché public a été passé selon la procédure adaptée ouverte conformément à l'article 27 décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A la date limite de réception des offres fixée le 22/06/2017, trois (3) plis ont été réceptionnés.

Le 22 août 2017, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des offres, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA AQUITAINE Agence d'Agen - Métairie de Beauregard - 47520 LE PASSAGE D'AGEN.

Cadre juridique de la décision

Vu la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 février 2017 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 27 relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 22 août 2017 ;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché 7EAF05 avec l'entreprise EUROVIA AQUITAINE Agence d'Agen - Métairie de Beauregard - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - N° SIRET 41453714200203 - pour un montant de 23 006,50 € HT, soit 27 607,80 € TTC.

AR PREFECTURE

047-200035459-20170822-DP2017_163BIS-AU
Reçu le 24/08/2017

2°/ DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget 2017 et suivants.

Affichage le 23.08./2017

Télétransmission le 23.08./2017

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à
l'arrêté du 16 décembre 2014,

Bernard LUSSET
AGGLOMÉRATION
AGEN

